

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA SOCIÉTÉ « sunoverdo »

### 1. Champ d'application

Ces Conditions Générales de vente et de services sont applicables à l'ensemble des activités fournies par la Société « sunoverdo » (ci-après la « Société »), société sise à Chemin des Champs de rive 30, 1588 Cudrefin, Suisse.

La Société est propriétaire de et exploite la plateforme [www.sunoverdo.ch](http://www.sunoverdo.ch). Elle fournit des services payants et/ou gratuits dans le domaine des conseils énergétiques et économiques. En outre, la Société fournit des équipements de surveillance de consommation, fournit des équipements de production d'énergie et toute autres travaux d'ingénierie dans le domaine de la technique du bâtiment.

Ces conditions générales valent aussi bien pour les services susmentionnés que pour tous autres services et prestations que la Société fournira directement ou indirectement à ses clients.

### 2. Conclusion du contrat

La conclusion du contrat intervient au moment de l'acceptation par le client de l'offre proposée par la Société en relation avec l'achat des produits et/ou des prestations fournies par la Société.

Le contrat est dans tous les cas conclus dès que le client accepte les services proposés par la Société et/ou lorsqu'il commande des produits sur le site internet de la Société, lorsqu'il achète directement ses produits ou équipements.

### 3. Prix

Sauf accord contraire, tous les prix sont mentionnés en francs suisses (CHF).

Les prix proposés comprennent les montants supplémentaires relatifs à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Car la société n'y est pas soumise.

La Société se réserve le droit de modifier en tout temps ses prix. Les prix indiqués sur le site internet de la Société, [www.sunoverdo.ch](http://www.sunoverdo.ch) ainsi que ceux indiqués sur sa liste des prix s'appliquent au moment de la conclusion du contrat.

### 4. Paiement

Le client s'engage à payer la facture émise par la Société dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date d'émission de la facture sauf s'il a déjà payé le prix par avance par carte de crédit, PayPal ou par un autre système de paiement.

Si la facture n'est pas réglée dans le délai susmentionné, le client sera interpellé, avec des frais usuels de CHF30.- qui seront ajoutés sur la facture finale. Le client tombera automatiquement en demeure-s'il ne paie toujours pas la facture dans le délai supplémentaire qui lui aura alors été fixé. Dès la mise en demeure, le client s'engage à payer des intérêts moratoires à hauteur de 5% (cinq pour cent).

La société se réserve le droit d'exiger le paiement d'une avance à tout moment et sans indication de motifs. Il n'est pas possible pour le client de compenser une éventuelle prétention sur le montant de la facture qu'il doit payer à la Société. La Société se réserve le droit de renoncer à effectuer une livraison, une prestation ou d'octroyer des équipements en cas de retard de paiement.

### 5. Obligations de la Société

Sauf accord contraire, la Société remplit ses obligations en fournissant le service convenu. Les Parties disposent expressément du droit de faire appel à des auxiliaires afin d'exécuter leurs obligations contractuelles. Elles doivent s'assurer que le recours aux auxiliaires

respecte les dispositions légales impératives et les éventuelles conventions collectives de travail.

## 6. Obligations du client

En acceptant ces Conditions Générales, le client confirme qu'il est majeur et capable de discernement. En validant la commande, le client confirme expressément que toutes les données introduites sont conformes à la vérité, actuelles, licites et conformes aux bonnes mœurs.

Le client s'engage à collaborer pleinement et rapidement. Il s'engage notamment à remettre à la Société l'ensemble de la documentation et les données de consommations nécessaires afin que cette dernière puisse fournir ses services. La Société part du principe que les informations, la documentation ainsi que les données de consommations fournies sont véridiques, complètes et qu'elles sont conformes aux obligations légales en matière de collaboration et d'information. La Société ne s'engage à vérifier la véracité et la régularité des informations, des documents et des chiffres fournis par le client uniquement lorsqu'elle s'est obligée à le faire par écrit.

## 7. Résiliation

Chaque partie a le droit de résilier le contrat en tout temps. Les dépenses qui ont déjà été effectuées doivent être entièrement indemnisées par l'autre partie. Des dommages-intérêts sont réservés en cas de résiliation du contrat en temps inopportun. Ces coûts additionnels seront communiqués au client au moment de la conclusion du contrat. Un échange des produits est exclu.

## 8. Garantie et Responsabilité

Tout éventuel défaut doit être immédiatement signalé à la Société. La Société décide alors si le produit défectueux doit être réparé ou remplacé. Le client ne dispose d'aucune prétention. Le client ne peut pas demander un produit de remplacement durant la durée de la réparation. La durée de la garantie redémarre en ce qui concerne l'élément réparé et continue à courir d'après le délai de garantie originel en ce qui concerne les autres éléments. La durée de garantie est celle fixée par le code des obligations.

Toute responsabilité en cas de dommage indirect ou de dommage subséquent est exclue. Le client est tenu d'informer immédiatement la Société de tout dommage. Une éventuelle responsabilité des auxiliaires est expressément exclue.

La version des CG que le client a signée au moment de la conclusion du contrat lui est en principe applicable.

## 9. Droit applicable / For judiciaire

Ces Conditions Générales sont soumises au droit suisse.

Les tribunaux situés au lieu du siège de la Société sont compétents pour trancher tout litige opposant les parties, sauf dispositions légales impératives contraires.

L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (RS 0.221.211.1) est expressément exclue.